



N° 21 – 25 Avril 2022

WARLUS - INFOS

Sommaire

<i>Cérémonie du 8 Mai</i>	<i>P. 1</i>
<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 1 à 4</i>
<i>Lundi de Pâques</i>	<i>P. 5</i>
<i>Baptême républicain</i>	<i>P. 5</i>
<i>Election présidentielle</i>	<i>P. 5/6</i>
<i>Région et la CCCA à votre service</i>	<i>P. 6 et 7</i>
<i>Salle polyvalente</i>	<i>P. 7</i>
<i>Videz vos tiroirs</i>	<i>P. 8</i>

CEREMONIE DU 8 MAI

Le Dimanche 8 Mai prochain aura lieu le 77^{ème} anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale.

A cette occasion, une gerbe sera déposée à la stèle des femmes déportées et au monument aux morts de notre commune.

L'ensemble de la population est invité à cette cérémonie ce 8 Mai 2022 à 11 heures 30 devant la mairie.



A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur sera servi à l'ensemble des participants. Nous espérons que les parents viennent avec leurs enfants pour préserver le devoir de mémoire parmi les jeunes générations.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 11 Avril 2022. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

L'ordre du jour de ce Conseil a été principalement consacré à l'examen des comptes 2021 et au vote du budget primitif 2022.

1 - Approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion.

Une fiche récapitulative du compte administratif 2021 et un document détaillé recensant l'ensemble des recettes et dépenses de l'année écoulée ont été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

En fonctionnement, le compte administratif fait apparaître un résultat reporté de l'exercice antérieur de 362 827,86 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 162 964,46 €

Les recettes de fonctionnement à 289 369,95 €

Soit un excédent de fonctionnement sur 2021 de 126 405,49 €

A cet excédent, il faut déduire la part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021 qui est de 92 086,90 €

Le résultat de clôture en fonctionnement sur l'exercice 2021 est donc un excédent de 397 146,45 €. Cet excédent de fonctionnement est à reporter sur le budget primitif 2022 à l'article 002.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérange TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



En investissement figure un déficit (part non investie de l'exercice précédent) de 35 028,75 € de l'exercice antérieur 2020. Les opérations de l'exercice 2021 se sont montées à :

Dépenses d'investissement de l'exercice :	93 101,40 €
Soit en reprenant le déficit de 35 028,75 €, un total des dépenses de	128 130,15 €
Recettes d'investissement :	136 043,25 €
Soit un excédent d'investissement sur 2021 de	7 913,10 €

Le résultat de clôture 2021 en investissement est donc un excédent de 7 913,10 €

Les restes à réaliser de l'année 2020 reportés sur 2021 sont d'un montant de 100 000 € :

RAR Dépenses : 100 000 €

RAR Recettes : 0,00 €

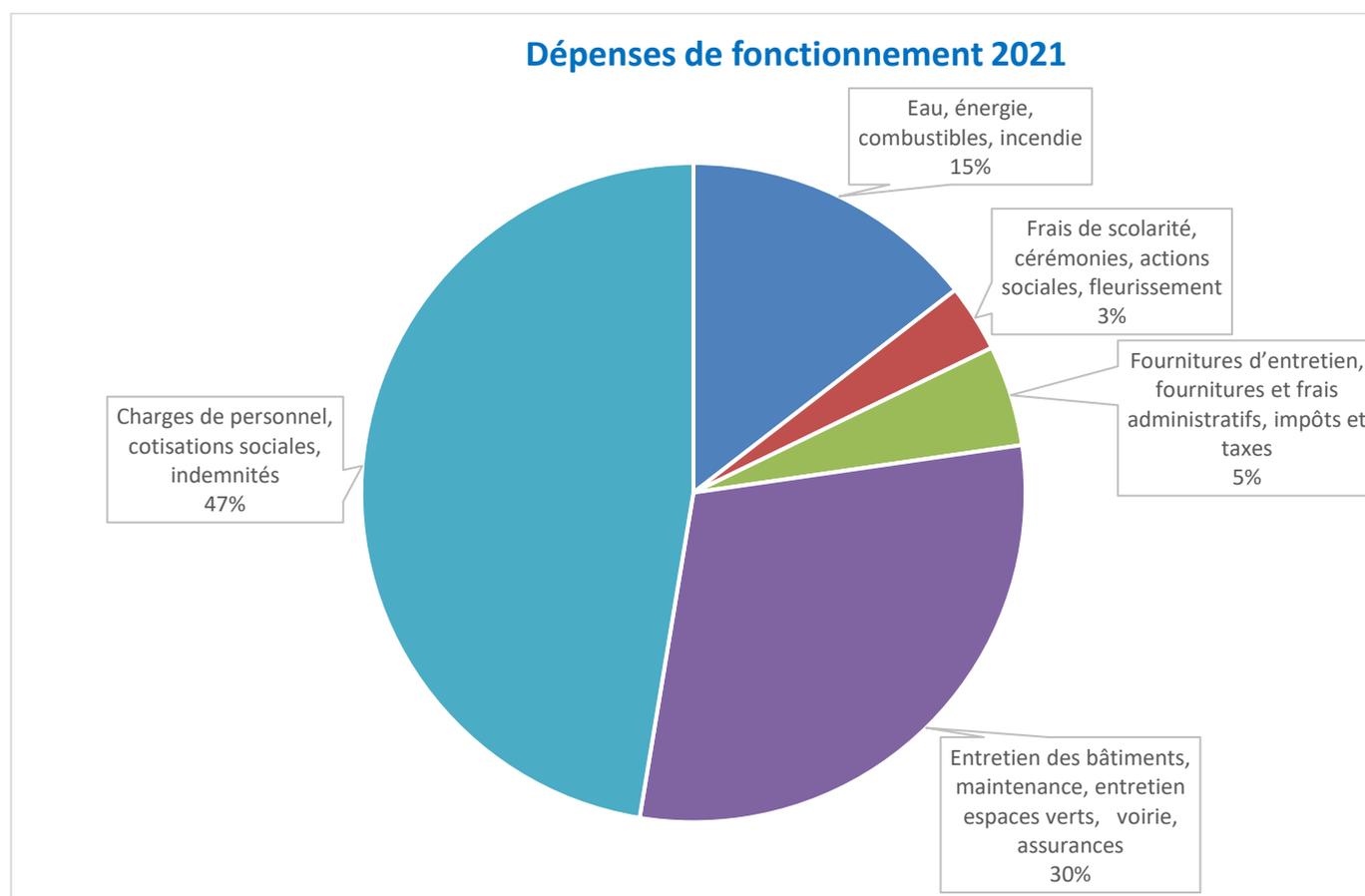
Le besoin de financement est donc de : 100 000,00 € - 7 913,10 € = 92 086,90 €

Les sommes à reporter au budget primitif 2022 sont donc les suivantes :

Au compte 1068 : Excédent de fonctionnement en recette d'investissement : 92 086,90 €

Au compte 001 : Excédent d'investissement reporté : 7 913,10 €

Au compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 397 146,45 €



La gestion des comptes pour l'exercice 2021 a été reconnue exacte et régulière, et approuvée à l'unanimité (par dix voix pour et zéro voix contre) par le Conseil Municipal qui a donc donné quitus à Madame le Maire sur le compte administratif 2021.

2 - Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur les taux des taxes communales qui seront pris en compte en 2022.

En raison de la refonte de la taxe d'habitation, une modification technique a déjà été apportée l'an dernier au calcul de la TF sur le foncier bâti. En effet, en 2021, la part départementale, a été transférée à la commune pour un **taux global de 37,36 %** (15,10 % + 22,26 %).

Pour 2022, le Conseil Municipal a reconduit à l'unanimité ce taux de 37,36 % sur le foncier bâti.

Le taux sur le **Foncier non bâti**, actuellement de **46,96 %** est également reconduit à l'unanimité par le **Conseil Municipal pour 2022.**

S'agissant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** que nous ne maîtrisons pas au niveau de la commune, il faut s'attendre à une légère augmentation selon les informations délivrées par le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) et la Communauté de Communes. En effet, le prix de revente des déchets recyclables aux entreprises spécialisées a fortement baissé, privant le SMAV d'une partie de ses ressources financières. Pour équilibrer son budget, il devra donc augmenter légèrement la participation des habitants.

3 – Budget primitif 2022

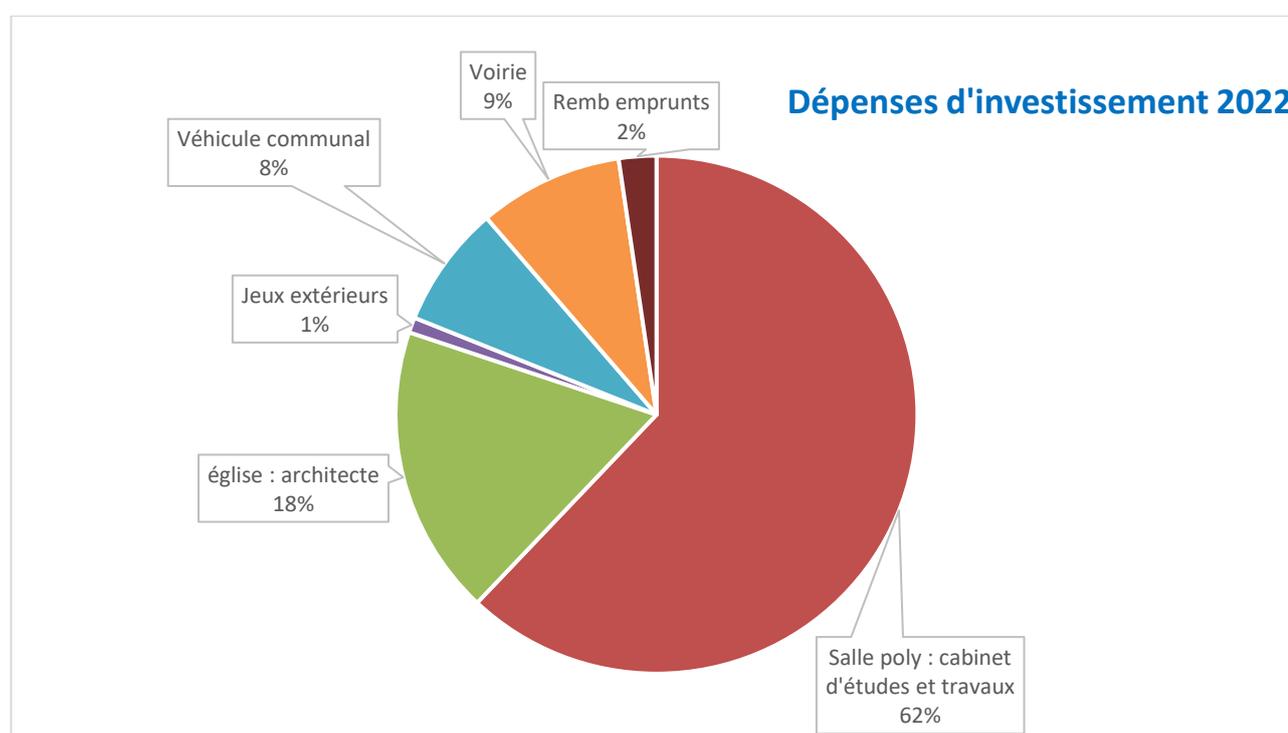
Un tableau prévisionnel de budget primitif 2022, listant poste par poste les recettes et les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement a été remis à chaque participant.

L'examen des propositions par les membres du Conseil s'est effectué ensuite poste par poste. Madame le Maire a commenté ces documents en apportant toutes les précisions souhaitées par les participants, chacun ayant la possibilité de poser des questions ou de faire des remarques sur la proposition de budget primitif.

Le budget de fonctionnement ressort à **460 028,45 €**, avec un virement vers la section investissement de 82 483,00 €.

L'entretien des bâtiments et espaces verts ainsi que les charges de personnel, y compris les diverses cotisations sociales, sont les postes les plus importants.

Le budget d'investissement s'équilibre à 262 600,00 €



Les dépenses d'investissement pour 2022 sont réalisées principalement pour la rénovation de la salle polyvalente. Les études préalables ont été en partie financées en 2021. La fourniture du matériel, et les travaux réalisés par les entreprises au premier trimestre 2022 sont prises en charge sur ce budget 2022.

Pour la toiture de l'église, nous sommes tributaires de l'architecte des Bâtiments de France, dont nous attendons le rapport.

L'achat d'un véhicule d'occasion pour l'employé communal est envisagé, ainsi que la pose de jeux pour enfants dans la cour de la mairie. Le tableau en page 3 donne un aperçu des dépenses d'investissement envisagées pour 2022.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres a validé la proposition de budget primitif 2022.

Il a été précisé que si des modifications devaient être apportées en cours d'exercice, il est possible de mettre en place un budget supplémentaire par une décision modificative ultérieure, prise en Conseil Municipal.

4 – Délibérations

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la subvention FARDA de 45 817 € et celle de 20 000 € accordées par les Campagnes de l'Artois au titre du Fonds de concours pour la réfection de la salle polyvalente. Nous sommes en attente de la subvention CEE (Certificat d'Economie d'Energie), compte tenu de la classification BBC (Bâtiment Basse Consommation) de la salle polyvalente après travaux.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité le devis pour la fourniture et la pose de rideaux de scène ignifugés par l'entreprise Rideaux Voilage Style de COURRIERES et s'est prononcé pour la couleur bordeaux de ces rideaux, en harmonie avec les encadrements des portes extérieures de la salle polyvalente.

5 – Divers

- **A l'occasion de la brocante du 22 Mai**, organisée par l'association WLA, la commune organisera la ducasse le même jour et un apéritif sera servi à partir de 12 heures à la salle polyvalente. Deux structures gonflables seront installées sur la place. L'une sera financièrement prise en charge par WLA et l'autre par la commune. Un surveillant pour la sécurité des enfants sera sur place et gèrera ces deux structures, mais il est bien entendu que les enfants resteront sous la responsabilité de leurs parents.

- Une personne a regretté le mauvais état **des pieds de lavande entre le parking du cimetière et la RD 62**. Elle propose de planter des buis. Le Conseil tient avant tout à examiner toutes les conséquences liées à la visibilité et à la sécurité des usagers avant de prendre une décision.

Il a été proposé au Conseil Municipal la possibilité d'organiser une demi-journée avec des volontaires pour nettoyer et entretenir les tombes du cimetière et les allées. Les personnes souhaitant y participer voudront bien se signaler auprès de la mairie (par téléphone au **03 21 58 20 71** ou par mail à commune-de-warlus@orange.fr)

Toute personne qui a des propositions à faire à ce sujet peut nous transmettre ses idées ou souhaits en mairie. Une décision sera prise ultérieurement en Conseil Municipal.

- **Chemins : Le chemin de St Omer est réservé aux agriculteurs.** Il a été constaté que de plus en plus de voitures particulières l'empruntaient. **Nous vous remercions de bien vouloir respecter les interdictions de circulation.**

Par ailleurs, il est rappelé que le chemin pédestre de la cavée d'Etrun est reconnu comme un chemin de randonnée (GR). Nous vous remercions de ne pas entraver ce chemin par des bois morts se trouvant dans les bas-côtés. Le passage doit rester libre.

RETOUR SUR LE LUNDI DE PÂQUES



La chasse aux œufs qui n'avait pas pu avoir lieu l'an dernier a retrouvé cette année son format habituel le lundi 18 Avril dernier. La municipalité organisatrice de cette sympathique manifestation, avait convié et réparti les enfants en deux groupes pour ne pas pénaliser les plus petits et chacun est parti pour remplir son panier. A l'issue de cette chasse, un livre a également été offert à chaque enfant ainsi qu'une collation dont ont également pu profiter les parents accompagnateurs. Chacun a apprécié la convivialité de ce lundi de Pâques, dans la bonne humeur et sous un soleil printanier.

La présence des parents et les mines ravies des enfants ont été appréciées par le Conseil Municipal comme un encouragement à ce genre d'animation dans notre village. Merci à tous de l'intérêt que vous avez porté à cette action.

UN PREMIER BAPTÊME REPUBLICAIN A WARLUS

Le samedi 2 Avril dernier, le premier baptême républicain de notre commune a été célébré en mairie. Clément GARBE et Mathilde GRAVELEINE, les parents de la petite Salomé, née le 1^{er} Avril 2021, et demeurant 27 rue d'Agnez, ont présenté leur enfant dans la volonté de la placer, au cas où ils viendraient à lui manquer, sous la protection à titre de parrain et marraine laïques d'Arthur GARBE et Marie DUFLOS-GRAVELEINE. Les parrain et marraine ont déclaré l'un après l'autre s'obliger à ce devoir dans la mesure de leurs facultés et ont pris l'engagement solennel de suppléer les parents de leur filleule.

Les parents, parrain et marraine ont ensuite signé l'acte que Madame le Maire a également contresigné, en y apposant le sceau de la commune.

L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Tout d'abord nous souhaitons remercier les conseillers municipaux, tous mobilisés, mais également les personnes extérieures au Conseil Municipal qui se sont rendues disponibles pour assurer une permanence en qualité d'assesseurs lors de ces deux tours de scrutin : Mmes Anne SEBAL et Corinne FIEVET, MM. Patrick GIRAUD, Didier LESAGE et Hervé LEYS.

Nous vous présentons en page suivante, sous forme de tableau, les résultats des deux tours de l'élection présidentielle pour notre commune. Notons que la **participation au premier tour a atteint 88 %**, bien au-dessus des moyennes départementale (73,82 %) et nationale (73,69 %). **Au second tour, cette participation a légèrement fléchi à 86,2 %**, mais reste au-dessus des moyennes départementale (75 %) et nationale (72,43%) .

Pour notre commune de WARLUS	1 ^{er} tour : 10 Avril 2022		2 ^{ème} tour : 24 Avril 2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Electeurs inscrits	318		318	
Votants	280	88 %	274	86,2 %
Abstentions	38	12 %	44	13,8 %
Blancs	3		15	
Nuls	2		6	
Exprimés	275	98,2 %	253	92,3 %
CANDIDATS	Nombre de VOIX	% des exprimés	Nombre de VOIX	% des exprimés
Mme Nathalie ARTHAUD	6	2,2 %	(1)	
M. Fabien ROUSSEL	4	1,5 %	(1)	
M. Emmanuel MACRON	109	39,6 %	162	64 %
M. Jean LASSALLE	7	2,5 %	(1)	
Mme Marine LE PEN	73	26,5 %	91	36 %
M. Eric ZEMMOUR	12	4,4 %	(1)	
M. Jean-Luc MELENCHON	16	5,8 %	(1)	
Mme Anne HIDALGO	3	1,1 %	(1)	
M. Yannick JADOT	13	4,7 %	(1)	
Mme Valérie PECRESSE	26	9,5 %	(1)	
M. Philippe POUTOU	3	1,1 %	(1)	
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	3	1,1 %	(1)	

(1) Seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir au second tour.

PERMANENCE DE LA REGION A LA CCCA



La Région des Hauts-de-France tient une permanence au siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) 1050 Avenue François Mitterrand 62810 AVESNES LE COMTE, **tous les premiers mardis du mois de 9h à 12h.**

Madame Véronique VASSEUR, gestionnaire de l'antenne de la Région à Frévent, assure cette permanence mensuelle. Vous pouvez la contacter au **03 74 27 30 70** pour prendre rendez-vous avec elle dans les locaux de la CCCA.

Ainsi, les lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, actifs, retraités...) peuvent bénéficier de ces conseils, notamment pour des demandes d'aide à la garde d'enfant(s), d'aide au transport, financement des permis de conduire, etc...

Pour toute information ou accompagnement concernant le permis de conduire :

aideaupermis@hautsdefrance.fr

Ou appeler le **0 800 026 080** (service et appel gratuits)



Pour la période de déclaration de revenus qui s'ouvre, une aide est également proposée.



PASS DECHETS

Dans le Warlus-Infos précédent, nous vous avons annoncé la mise en place d'un « passe-déchets » pour accéder aux déchèteries gérées par le SMAV. Suite à des difficultés techniques, le SMAV est dans l'obligation de reporter la date de début de mise à disposition des badges. L'ensemble des usagers ne pourront enregistrer leur demande de badge en ligne sur le site www.smav62.fr qu'à partir de l'été prochain et le contrôle d'accès ne sera effectif qu'à partir d'avril 2023.



SALLE POLYVALENTE

Avant

Après



Les travaux de la salle polyvalente sont maintenant terminés. La réception des travaux a été réalisée et il ne reste que les rideaux de scène à poser. C'est une belle salle fonctionnelle pour les différentes activités de la commune et de ses associations. Elle est disponible également à la location pour les particuliers. De plus, le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) nous fera réaliser de substantielles économies d'énergie.

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune vous propose une collecte de lunettes, de portables usagés, de médicaments et de petits appareils électro-ménagers. Celle-ci sera envoyée dans un centre pour être triée et acheminée en Afrique pour aider les personnes démunies.

En plus de la collecte en mairie de Warlus, le vendredi 6 Mai de 17 à 20 heures, vous aurez également la possibilité d'apporter vos objets le jour du salon, **le samedi 7 Mai de 10 heures à 18 heures, au siège de la Communauté de Communes à Avesnes le Comte, 1050 Avenue François Mitterrand.**

Enfin, si ces créneaux horaires ne vous conviennent pas, vous pouvez également déposer vos objets en mairie aux heures d'ouverture pendant cette **semaine du développement durable du 2 au 6 Mai 2022.**

Videz vos tiroirs en faisant un geste pour la planète !

RENDEZ-VOUS À LA
MAIRIE DE
WARLUS
LE VENDREDI 6 MAI
DE 17 À 20 HEURES

La collecte est destinée
à donner une seconde
vie aux objets que
nous n'utilisons plus.

Communauté de Communes de Warlus

CAMPAGNES de l'ARTOIS

PCAET

Environment Day